



du 6^e Arrondissement

Paris, le 27 avril 2010

Lettre aux parents d'élèves

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Président de la Caisse des Ecoles du 6^e arrondissement qui, comme vous le savez, est un Etablissement Public de coopération Intercommunale (EPCI), trouvant son origine dans la loi Victor Duruy du 10 avril 1867.

A ce titre, les Caisses des Ecoles administrées par un Comité de gestion composé d'adhérents, d'Elus et de membres de droit ont en charge l'organisation et la gestion des cantines scolaires ainsi que la définition de la politique tarifaire pratiquée par les Caisses.

C'est donc avec beaucoup de surprise que nous avons été saisis par la Mairie de Paris d'une délibération visant à imposer pour la rentrée scolaire de septembre 2010 les mêmes tarifs à l'ensemble des arrondissements.

Si une telle démarche pourrait être comprise au premier abord, elle se heurte néanmoins frontalement tant à l'autonomie juridique et comptable des Caisses des Ecoles qu'à l'esprit des lois de décentralisation (que par ailleurs le Maire de Paris dit vouloir renforcer alors que tous ses actes vont dans un sens contraire).

J'ajoute qu'une grille tarifaire faisant la synthèse des politiques tarifaires des différentes caisses aurait pu rallier de nombreux suffrages. Mais il n'en est rien, puisque le Maire de Paris a souhaité faire cette réforme (à moyens constants) avec l'instauration d'une grille tarifaire prévoyant un plein tarif à 5 € le repas, ce qui signifie que dans le 6^e arrondissement où le plein tarif était à 3,80€, 64 % des familles du 6^e paieraient -si cette nouvelle grille était adoptée- un tarif supérieur au plein tarif d'aujourd'hui (*).

Pour une Caisse des Ecoles bien gérée comme celle du 6^e arrondissement, la nouvelle grille tarifaire se traduira en année pleine par un excédent de ressources, ce qui permettra à la Mairie de Paris de diminuer la subvention d'équilibre qu'elle accorde à chaque caisse pour chaque repas fabriqué (environ 45 % du prix du repas).

Nous avons demandé au Maire de Paris un rendez-vous en notre qualité de Président de la Caisse des Ecoles, pour débattre de l'ensemble de ses aspects. Celui-ci vient de nous faire savoir qu'il n'y donnait pas suite et qu'il maintenait sa position qui constitue un véritable coup de force contre nos établissements.

Pour ma part, avec mes collègues Maires d'arrondissement et Présidents de Caisse des Ecoles, nous étudions tous les moyens de recours possibles pour continuer à servir à nos enfants des prestations de qualité au meilleur prix et pour conserver la maîtrise d'une politique de restauration adaptée au 6^e et à ses spécificités.

.../...

Il est clair qu'une grille tarifaire avec un plein tarif à 5 € ferait sans doute rapidement l'objet de nouveaux réajustements, qui à terme, seront préjudiciables et au pouvoir d'achat des familles et à l'accueil des enfants.

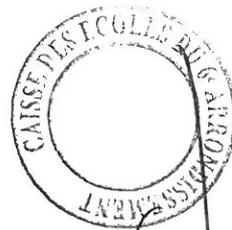
On peut en effet penser que devant une telle augmentation, certaines familles renonceront à la cantine et s'efforceront de trouver des solutions de substitution dont il est vraisemblable que ce soit les enfants les premières victimes (avec la moindre qualité des repas qui leur seront proposés).

Ce sont les informations que je souhaitais vous communiquer au retour des vacances de printemps, en vous assurant de ma détermination à m'opposer à cette réforme.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Le Maire du 6^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles


Lecco
Jean-Pierre LECOQ

(*) Le plein tarif de 5 € par jour correspondrait à une augmentation de plus de 30 % par rapport au tarif actuel (3,80 €).